

-2018-01-

L'an deux mille dix-huit et le Premier Février à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 23 Janvier 2018.

PRESENTS : , DEMOULE Jacques , DUPOIS Sylvie, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,
EXCUSES : BORDESOULES Martine, DUCASSE Valérie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE David,
Secrétaire de séance : Mme Dominique NARBEBURU

Après lecture, donnée par Monsieur Le Maire, le compte rendu de la réunion du 07 Décembre 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Monsieur Le Maire demande au secrétaire de présenter le Compte Administratif de l'année 2017 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 101 220.22
Opérations de l'exercice :	Dépenses : <u>89 840.68</u>	Recettes : <u>108 728.71</u>
TOTAUX :	89 840.68	209 948.73
Résultat de clôture :	Excédent de : 120 108.15	

INVESTISSEMENT

Résultats reportés :	Dépenses : 0.00	Recettes : 7 795.22
Opérations de l'exercice :	Dépenses : <u>18 275.06</u>	Recettes : <u>19 534.17</u>
TOTAUX	18 275.06	27 329.39
Résultat de clôture :	Excédent de : 9 054.33	

Restes à Réaliser :	Dépenses : 18 567.00	Recettes 0.00
----------------------------	-----------------------------	----------------------

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 110 595.58

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Jacques DEMOULE prend la présidence et fait procéder au vote ; le conseil municipal unanime approuve ce compte administratif.

-002- COMPTE DE GESTION 2017:

Monsieur Le Maire présente le compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par M. GARRIGA, le Comptable . Il donne le détail des comptes et les résultats de l'exercice qui sont similaires au Compte Administratif qui vient d'être voté.

Le Conseil Municipal après délibération approuve le Compte de Gestion 2017.

-003- AFFECTATION DU RESULTAT 2017:

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement 2017 sur le budget 2018 comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent	:	18 888.03
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du CA	Excédent	:	101 220.22

Résultat de clôture à affecter (A1) : **Excédent de : 120 108.25**

Besoins réels de financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la section de l'exercice :	Excédent	:	+ 1 259.11
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	:	+ 7 795.22

Résultat Comptable cumulé R 001 **Excédent de : + 9 054.33**

Restes à réaliser :

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :			- 18 567.00
Recettes d'Investissement restant à réaliser :			+ 0.00

Solde des Restes à Réaliser : **- 18 567.00**

Besoin réel de Financement (B) **- 9 512.67**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la Section d'Investissement

Recette Budgétaire au compte R 1068 : 9 512.67

Pas de dotation complémentaire en réserve

En excédent reporté à la section de Fonctionnement

Recette non budgétaire au compte 110

Ligne Budgétaire R 002 du Budget N+1 : 110 595.58

Transcription Budgétaire :

Section de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : /

RECETTES : R 002 Excédent reporté : 110 595.58

Section d'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : D 001 Solde d'exécution N – 1 reporté : 0.0

RECETTES : R 001 Excédent reporté : + 9 054.33

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 9 512.67

-004- BUREAU DE CONTROLE ACCESSIBILITE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux par rapport à l'accessibilité des bâtiments Communaux suite à l'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée en date du 29 Mars 2017.

Monsieur Le Maire expose que l'étape suivante consiste à déposer la demande d'Autorisation de travaux. Comme la salle des fêtes est un ERP de 4ème Catégorie, il faut

mandater un Bureau de Contrôle pour viser la notice de sécurité à joindre au dossier et les attestations de conformité en fin de chantier pour la sécurité et l'accessibilité. Trois bureaux ont été sollicités : APAVE, SOCOTEC et ANCO ATLANTIQUE.

Seuls deux ont répondu à savoir :

- APAVE pour 1 320 € HT soit 1 584 TTC
- SOCOTEC pour 970 € HT soit 1 164 TTC .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la SOCOTEC pour la mission de contrôle pour les travaux d'accessibilité de la Salle Communale pour un montant de 970.00 € H.T soit 1 164.00 € TTC.

-005- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu des dernières réunions communautaires

TRANSFERT DES CHARGES :

Le comité des Maires s'est réuni suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif qui avait été saisi par la commune de Bernos-Beaulac qui estimait sa contribution(46 000 €) beaucoup trop élevée avec l'hypothèse de répartition retenue par la communauté. La délibération de la communauté de commune n'a pas été jugée conforme pour le calcul du transfert des charges de l'Aide Sociale et de l'enfance. Le Tribunal Administratif demande de revenir au système de répartition par droit commun avec rattrapage.

La commune de Bernos-Beaulac a proposé de trouver un arrangement mais après vote la majorité des élus ont souhaité faire appel à la décision du Tribunal.

GEMAPI :

La mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) va être confiée par convention au Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron. Le financement de cette compétence a ensuite été à l'ordre du jour dans un premier temps le Conseil Communautaire a délibéré pour l'instauration d'une taxe pour financer cette compétence. Il a été ensuite fixé le produit de la taxe entre plusieurs propositions soit 28 000 ou 39 000 €.

Après discussion, il a été procédé par vote à bulletin secret pour décider un produit attendu à 28 000 € pour la taxe GEMAPI.

-004- LES SYNDICATS :

REGIES ELECTRICITE :

Jean-Bernard LABONNE donne le compte rendu de la dernière réunion. Il parle des travaux du Poste Source situé à Bois Majou » , les emprunts sont validés et acceptés, les travaux seront réalisés durant l'été 2018.

ECOLE DE GRIGNOLS :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun élément nouveau est arrivé pour le passage aux quatre jours ou le maintien aux horaires actuels à la rentrée prochaine.

SYNDICAT DES EAUX :

Le Maire demande aux déléguées d'obtenir du Syndicat un plan du réseau des canalisations sur la communes pour avoir cet élément pour le dossier PLUI.

-006- QUESTIONS DIVERSES :

SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE :

Monsieur Le Maire avise le Conseil Municipal, que des professeurs du Collège Ausone de BAZAS organisent un séjour pédagogique et culturel pour une classe en Italie. Un élève domicilié sur la commune est concerné, l'établissement sollicite une aide financière des communes afin de diminuer la participation des familles estimée à 350 €uros. Le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune répond habituellement favorablement à ce type de demande pour les enfants et détermine le montant suivant les séjours et les coûts pour les familles.

Le Conseil Municipal après avoir entendu ces explications et délibéré DECIDE :

- De répondre favorablement à la demande du Collège Ausone de BAZAS
- D'attribuer une subvention de 40 €uros (quarante) qui sera inscrite au Budget de l'exercice 2018.

TRAVAUX COMMUNAUX :

Le Maire demande au Conseil de réfléchir à l'utilisation de la subvention du FDAEC 2018 ; le Conseil semble unanime sur la réparation du clocher de l'Eglise qui se dégrade et représente même du danger. Le Maire est chargé de demander des devis pour avoir un ordre de prix.

SIGNALISATION ROUTIERE :

Le panneau de limitation à 12 Tonnes de la « Route de Samazeuilh » a été enlevé au départ de la « Croix ». Il convient de se rapprocher de la Communauté de Communes cette voie étant communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 40.